

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté du vendredi 19 novembre 2010 à Mane

Le Président ouvre la séance.  
Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.  
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité  
Le Président donne lecture de l'Ordre du Jour.

\* \* \* \* \*

### **1 - PÔLE ENFANCE A REILLANNE - Désignation du maître d'œuvre**

L'assemblée adopte à l'unanimité le classement des offres, désigne Mr SAUVAGEON comme maître d'œuvre et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

### **2- LOGEMENTS ET BISTROTS DE PAYS A ST MARTIN-LES-EAUX - Désignation du maître d'œuvre**

L'assemblée désigne à l'unanimité Mme Magali GRANIER comme maître d'œuvre et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

### **3 - LOCATION DU BÂTIMENT « La Filature » A MANE**

L'assemblée décide à l'unanimité de donner ce bâtiment à la location à la personne qui souhaite réaliser un ensemble salle de sport et esthétique.

### **4- PROGRAMME LIFE**

La Communauté de Haute Provence a été retenue au programme européen LIFE  
Le Président informe l'assemblée que la Communauté procèdera à un marché à bons de commande.  
Deux types de conteneurs seront choisis pour tenir compte de l'intégration paysagère.

### **5- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LE PROGRAMME LIFE**

La communauté sera assistée par un prestataire de service pour assurer le suivi du projet LIFE durant 4 ans.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à le signer le contrat à intervenir.

### **6- DECHETTERIE**

L'assemblée adopte à l'unanimité les demandes de financements sur un montant de 742 500 € auprès de l'ADEME, du Conseil Général et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et autorise le Président à les présenter.

### **7- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE DAUPHIN POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL**

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel pour les frais de gardiennage de la déchetterie à intervenir.

.../...

**8- CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation publique pour l'acquisition d'un véhicule de collecte des déchets ménagers.

L'assemblée adopte à l'unanimité les demandes de financements sur un montant de 150 000 € auprès du Conseil Régional et de l'Etat au titre de la D.E.T.R et autorise le Président à les présenter.

**9- LOCAL D'HERBERGEMENT A MONTJUSTIN - Autorisation de dépôt de permis de construire**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à déposer le permis de construire pour le local d'hébergement à Montjustin.

L'assemblée adopte à l'unanimité les demandes de financements sur un montant de 220 000 € auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce), du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Europe au titre du FEADER et autorise le Président à les présenter.

**10- CRECHE DE PITAUGIER A MANE - Demande de Financements**

L'assemblée adopte à l'unanimité les demandes de financements sur un montant de 1 000 000 € auprès du Conseil Régional, de l'ADEME, de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et autorise le Président à les présenter.

**11- INSTITUTS DES HUILES ESSENTIELLES - Mise à disposition des lieux - Dépôt du Permis de construire - Demande de Financements**

L'assemblée accepte à l'unanimité la mise à disposition du terrain et autorise le dépôt du permis de construire.

L'assemblée adopte à l'unanimité les demandes de financements auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Conseil Régional et du Conseil Général et autorise le Président à les présenter.

**12- EQUIPEMENT DE VIDEOSURVEILLANCE**

L'assemblée adopte à l'unanimité une demande de financements auprès de l'Etat pour l'équipement du Parc de Pitaugier avec un dispositif de vidéosurveillance et autorise le Président à la présenter.

**13- ALCOTRA - Présentation des projets et demandes de financements**

L'assemblée adopte à l'unanimité les 2 projets présentés dans le cadre du programme ALCOTRA en partenariat avec des collectivités Italiennes (Province de Turin et de Cuneo) et autorise le Président à présenter ces demandes de financements.

**14- STADE INTERCOMMUNAL - Avenant**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise du lot « Gros Œuvre » pour effectuer l'enduit des anciens vestiaires.

**15- INDEMNITES AU COMPTABLE**

Conformément à l'article 3 de l'Arrêté du 16/12/83, l'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer de l'indemnité de conseil au comptable du trésor.

**16- CONTRAT DE LOCATION « A&B senteurs » et « Techno Concept »**

- A. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat à intervenir avec la société A&B senteurs.
- B. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat à intervenir avec la société Techno Concept.

**17- QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants à intervenir pour terminer les travaux de l'ancienne gare marchande suite à la défection d'une entreprise.

Mane, le 3 décembre 2010



Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,

  
Jacques DEPIEDS